



PRESTATIONS RSA PRIME D'ACTIVITÉ

Conjoncture

au 2^{ème} trimestre 2026

N° 38
SEPTEMBRE 2026

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé 2,53 milliards d'euros de prime d'activité (PA) au titre du 2^{ème} trimestre 2026, soit une baisse de 4,7 % sur un an. Cette évolution résulte du net recul du montant mensuel moyen versé, qui diminue de 6,3 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2025, même si le nombre de bénéficiaires augmente légèrement sur la même période (hausse de 1,7 % sur un an).

Découvrez le **Zoom** de ce trimestre consacré aux évolutions départementales du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité au dernier trimestre 2025, en **page 8**.

4,58
millions

2,53
milliards

184
euros



Foyers bénéficiaires de la PA
en moyenne sur le trimestre
(+1,7 % en un an)
8,79 millions de personnes
couvertes (+1,5 % en un an)



Dépenses de PA au titre
du trimestre de droit
(-4,7 % en un an)



Montant moyen mensuel
de PA versée par foyer
(-6,3 % en un an)

Les montants de prime d'activité versés par les Caf au titre des droits du 2^{ème} trimestre 2026, estimés à 2,53 milliards d'euros, diminuent de 4,7 % par rapport au même trimestre de l'année précédente (évolution en « glissement annuel », [graphique 1](#)). En cumul sur un an (entre juillet 2025 et juin 2026), les dépenses atteignent 10,20 milliards d'euros.

Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est estimé à 4,58 millions en moyenne au 2^{ème} trimestre 2026, ce qui représente une légère hausse par rapport au 2^{ème} trimestre 2025 (+1,7 %, [graphique 2](#)). En comptabilisant l'ensemble des personnes dans le foyer (responsable du dossier, conjoint, enfants et autres personnes à charge), la prestation couvre environ 8,79 millions de personnes en moyenne ce trimestre.

Le montant mensuel moyen par foyer est estimé à 184 euros, soit 12 euros de moins qu'au 2^{ème} trimestre 2025 ([graphique 3](#)). Celui-ci diminue nettement, malgré la revalorisation du barème en avril 2026 (+0,8 %), dont les effets ne seront pleinement montés en charge qu'à partir des droits d'octobre 2026*.

La prime d'activité est affectée par plusieurs réformes récentes. Depuis mars 2025, les déclarations trimestrielles de ressources de l'ensemble des allocataires sont en partie préremplies. La réduction des risques d'erreurs déclaratives qui en découle (sous-déclaration des ressources notamment) contribue à réduire les dépenses ([encadré 1](#)). Par ailleurs, la diminution de l'abattement pratiqué sur les revenus d'activité (passant de 61 % à 59,85 %), au 1^{er} avril 2025, a entraîné une diminution des montants versés.

Un an plus tard, au 1^{er} avril 2026, le calcul de la bonification de la prestation a été modifié, pour augmenter le montant moyen de droit de personnes déjà allocataires et permettre l'entrée de nouveaux bénéficiaires. Les droits des foyers déjà bénéficiaires sont impactés progressivement entre juin et octobre, expliquant des effets très limités de cette réforme sur les dépenses du 2^{ème} trimestre 2026.

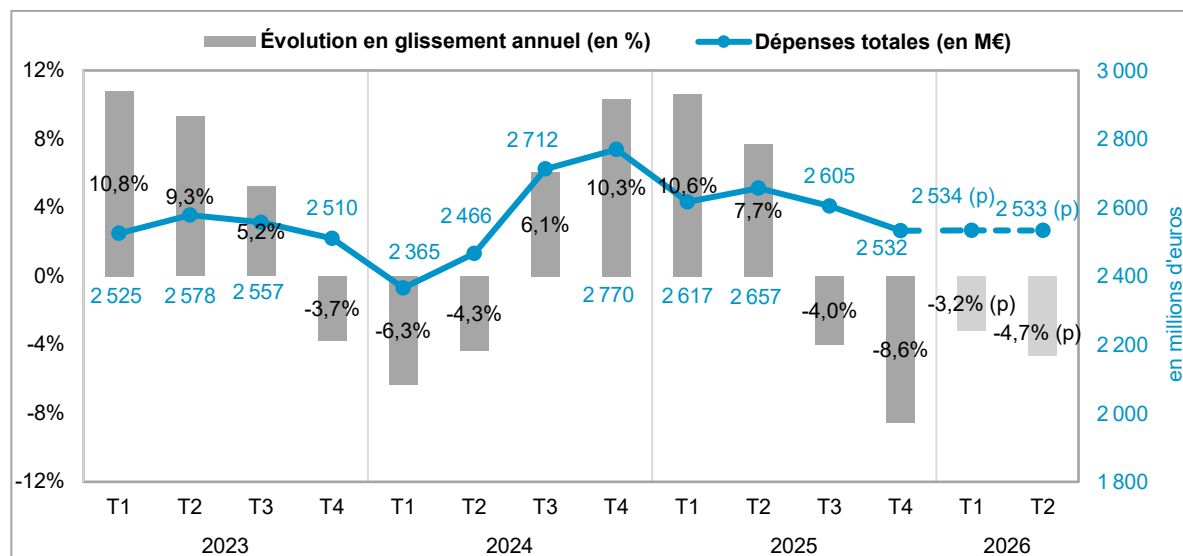
* La montée en charge des effets de la revalorisation du barème est détaillée dans l'encadré 4 d'Analyses Statistiques n°2 – 2024 « [En 2023, les dépenses de prime d'activité augmentent de 5,1 %](#) ». Le calendrier de montée en charge est décalé d'un mois depuis la mise en place du pré-remplissage des déclarations trimestrielles de revenus.

[Retrouvez toutes nos données sur caf.fr](#)

Prochaine parution en décembre 2026

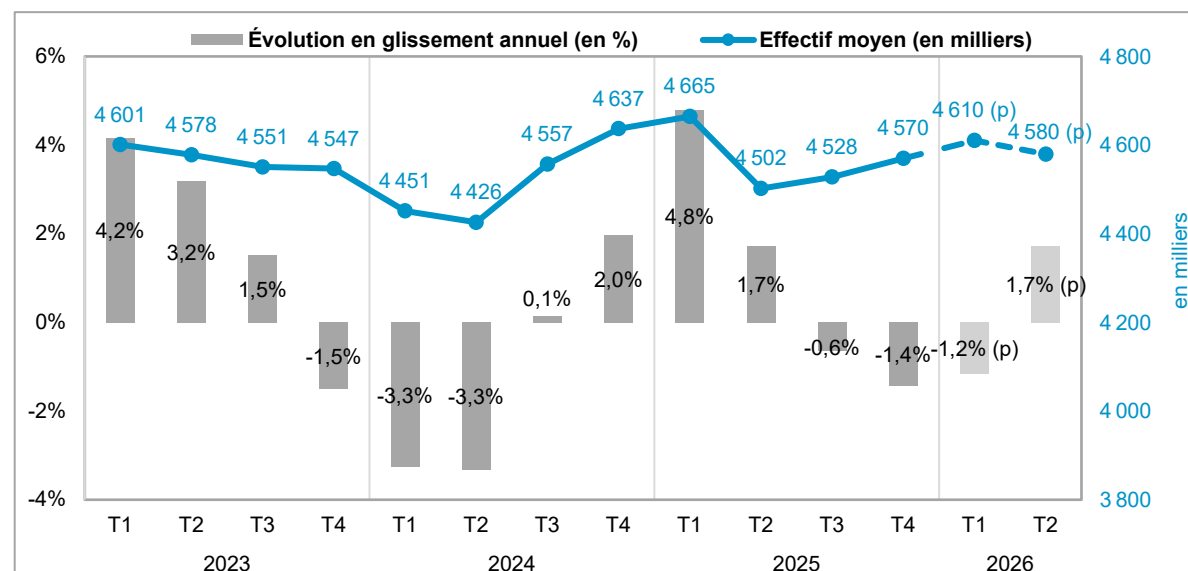
Cnaf - 32 avenue de la Sibelle - 75685 Paris Cedex 14 • RSA Conjoncture • Direction des statistiques, des études et de la recherche (Dser) • **Directrice de la publication** Constance Bensussan
• **Directrice de la publication déléguée** Lucie Gonzalez • **Auteurs** Sophie Cazain et Cécile Chantel

Graphique 1 – Dépenses de prime d'activité au titre du trimestre de droit



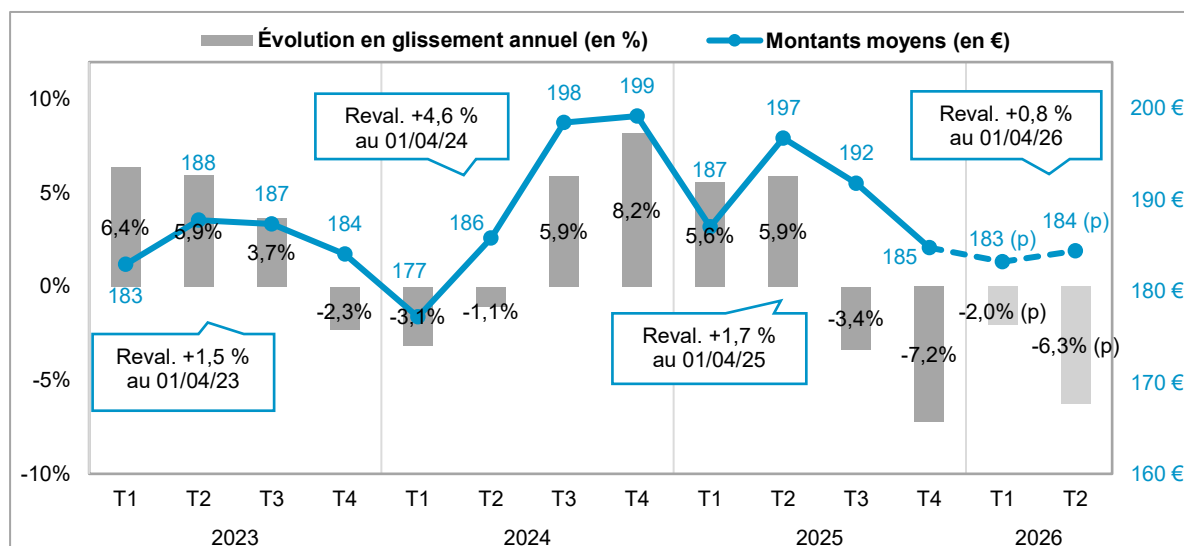
Note de lecture :
les dépenses de prime d'activité passeraient de 2 657 à 2 533 millions d'euros entre le 2^{ème} trimestre 2025 et le 2^{ème} trimestre 2026, correspondant à une évolution en glissement annuel de -4,7 %.

Graphique 2 – Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité en moyenne sur le trimestre



Note de lecture :
le nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité passerait de 4 502 à 4 580 milliers entre le 2^{ème} trimestre 2025 et le 2^{ème} trimestre 2026, correspondant à une évolution en glissement annuel de +1,7 %.

Graphique 3 – Montant mensuel de la prime d'activité en moyenne sur le trimestre



Note de lecture :
le montant mensuel moyen de prime d'activité versé passerait de 197 à 184 euros entre le 2^{ème} trimestre 2025 et le 2^{ème} trimestre 2026, correspondant à une évolution en glissement annuel de -6,3 %.

(p) T1 et T2 2026 - données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf - DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.
Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 96,8 % des dépenses et 97,2 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.
Note : L'estimation des derniers trimestres a été revue depuis la précédente publication ([Révisions des estimations](#)).

Sur les trois dernières années, les évolutions des dépenses et du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité ont un profil heurté. Après une légère diminution en 2023, les effectifs et les dépenses de prime d'activité repartent à la hausse mi-2024, sous l'effet de la forte revalorisation du mois d'avril (+4,6 %), qui a conduit à l'entrée de nouveaux bénéficiaires. Les dépenses ont ensuite diminué au second semestre 2025, du fait notamment des économies générées par le pré-remplissage des ressources et par la réduction de l'abattement sur les revenus d'activité, avant de se stabiliser sur la première moitié de 2026. Quant aux effectifs, ils ont augmenté à partir du 2^{ème} trimestre 2025 et jusqu'au 1^{er} trimestre 2026, avec des entrées plus dynamiques que les sorties, avant de diminuer ([partie « Les entrées et sorties dans la prime d'activité au 4^{ème} trimestre 2025 », page 6](#)).

Encadré 1 : Mise en place du pré-remplissage des ressources dans le cadre de la « solidarité à la source »

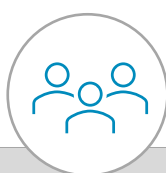
La solidarité à la source vise à simplifier les démarches des allocataires et fiabiliser les données servant au calcul du droit au RSA et à la prime d'activité. Le premier volet de cette réforme, mis en œuvre en 2024, est le déploiement du montant net social comme montant de référence à déclarer. Il figure désormais sur tous les bulletins de paie et les relevés de revenus de remplacement. Le second volet est le pré-remplissage d'une partie des ressources dans les déclarations trimestrielles de ressources (DTR), avec les données récupérées directement des déclarations des employeurs et des organismes de protection sociale. Déployé dans cinq Caf dès octobre 2024 (les Alpes-Maritimes, l'Aube, l'Hérault, les Pyrénées-Atlantiques et la Vendée), il a été généralisé à l'ensemble du territoire entre mars et mai 2025, au fur et à mesure de l'actualisation des ressources. En sécurisant les ressources des allocataires, la solidarité à la source génère globalement de moindres dépenses.

Le suivi conjoncturel ne permet pas d'évaluer les impacts des réformes. Les premiers effets de la réduction des erreurs déclaratives sur les dépenses de l'année 2024 sont présentés dans l'[Analyse statistique n°5*](#). L'évaluation des effets observés en 2025 sera détaillée dans une prochaine publication.

Par ailleurs, le suivi conjoncturel des dépenses à partir des données semi-consolidées deux mois après le calcul du droit (chiffres provisoires, [Source et méthodologie](#)) est affecté par la phase de mise en œuvre de la solidarité à la source en 2025 (indus et rappels plus nombreux sur les droits passés, passage de chaînes informatiques correctives...). Des révisions plus importantes qu'à l'habitude des estimations sont donc possibles (voir infra [Révisions des estimations](#)).

*Analyses Statistiques n°5 – 2025 « [En 2024, les dépenses de prime d'activité augmentent de 1,4 %](#) »

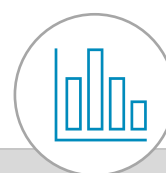
Profil des bénéficiaires de la prime d'activité au 2^{ème} trimestre 2026



56% sont des personnes seules
21 % sont des familles monoparentales (dont 90 % sont des femmes)



45 % sont âgés de moins de 35 ans
11,5 % sont âgés de 55 ans et plus



10 % cumulent RSA et prime d'activité
5 % perçoivent la majoration pour isolement

La diminution des dépenses de prime d'activité entre le 2^{ème} trimestre 2025 et le 2^{ème} trimestre 2026 concerne l'ensemble des **configurations familiales** ([tableau 1](#)). Ce sont les couples avec enfant(s) qui contribuent le plus à la diminution des dépenses (-1,5 point sur les 4,7 % de baisse), leur montant moyen de droit diminuant plus fortement (-7,0 % contre -6,3 % pour l'ensemble).

Sur un an, les effectifs de bénéficiaires sont en hausse pour toutes les configurations familiales. Mais le nombre de bénéficiaires en couple (avec ou sans enfant) augmente moins fortement (+0,6 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2025 contre +1,7 % pour l'ensemble). Cette évolution confirme une tendance de plus long terme, moins dynamique que celles des personnes seules et des familles monoparentales bénéficiaires de la prime d'activité ([graphique 4](#)).

Tableau 1 – Bénéficiaires, dépenses et montants moyens de la prime d'activité estimés au 2^{ème} trimestre 2026, selon les caractéristiques des foyers



Estimations

au 2^{ème} trimestre 2026

	Bénéficiaires (moyenne trimestrielle)				Montants moyens		Dépenses (total trimestriel)		
	Bénéficiaires (en milliers)	Part (en %)	Évolution annuelle (en %)	Évolution trimestrielle (en %)	Montants moyens (en €)	Évolution annuelle (en %)	Dépenses (en M€)	Évolution annuelle (en %)	Contribution à la croissance ⁽³⁾ (en point)
Ensemble	4 580	100,0	1,7	-0,7	184	-6,3	2 533	-4,7	-4,7
France métropolitaine	4 402	96,1	1,7	-0,7	184	-6,2	2 427	-4,6	-4,4
Départements d'outre-mer	178	3,9	2,3	1,1	198	-7,2	106	-5,1	-0,2
Configuration familiale ⁽¹⁾ et sexe									
Hommes seuls	1 314	28,7	2,9	-0,5	136	-6,7	536	-4,0	-0,8
Femmes seules	1 275	27,8	1,1	-0,4	144	-5,9	551	-4,9	-1,1
Personnes seules avec enfant(s)	976	21,3	2,2	-0,6	252	-5,5	738	-3,4	-1,0
Couples sans enfant	247	5,4	0,6	-2,3	192	-6,0	142	-5,4	-0,3
Couples avec enfant(s)	768	16,8	0,6	-1,0	246	-7,0	566	-6,4	-1,5
Âge du responsable dossier ⁽²⁾									
<25 ans	741	16,2	-0,9	0,1	154	-4,8	342	-5,7	-0,8
25-34 ans	1 331	29,1	2,5	-0,9	167	-7,3	665	-5,0	-1,3
35-44 ans	1 111	24,3	2,4	-0,8	207	-6,6	690	-4,4	-1,2
45-54 ans	867	18,9	1,3	-0,9	208	-5,9	542	-4,7	-1,0
≥ 55 ans	529	11,5	2,7	-0,5	185	-5,9	294	-3,3	-0,4
Prestation perçue									
■ dont majoration pour isolement	219	4,8	2,3	-0,6	313	-4,1	206	-1,9	-0,1
■ dont au moins une bonification	4 156	90,7	2,0	-0,7	188	-6,3	2 338	-4,4	-4,0
■ dont cumul prime d'activité/RSA	442	9,7	4,3	-6,7	173	-9,3	230	-5,3	-0,5

Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER. Champ : Caf - France entière.

(1) La notion d'enfant est définie ici comme la présence d'un enfant ou d'une autre personne à charge au sens de la prime d'activité.

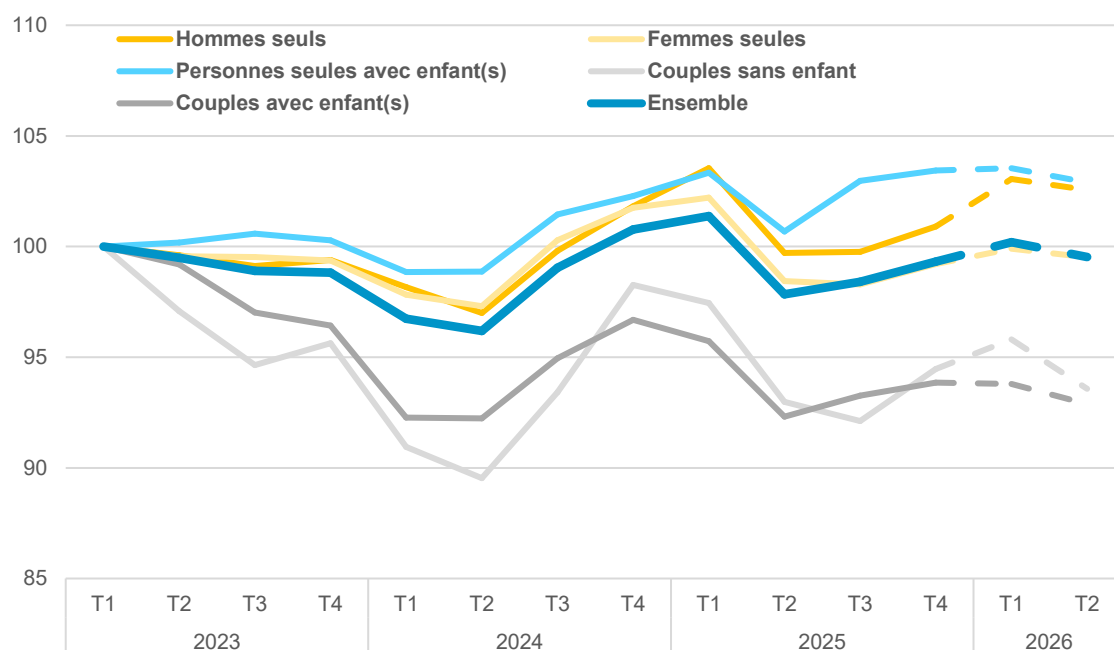
(2) Les âges inconnus ne sont pas indiqués dans le tableau, ce qui explique un faible écart entre la somme des tranches d'âge et la ligne « Ensemble ».

(3) Les dépenses de prime d'activité diminuent de 4,7 % entre le 2^{ème} trimestre 2025 et le 2^{ème} trimestre 2026 : les dépenses relatives à la France métropolitaine contribuent à hauteur de -4,4 points à cette baisse et celles des DOM à hauteur de -0,2 point.

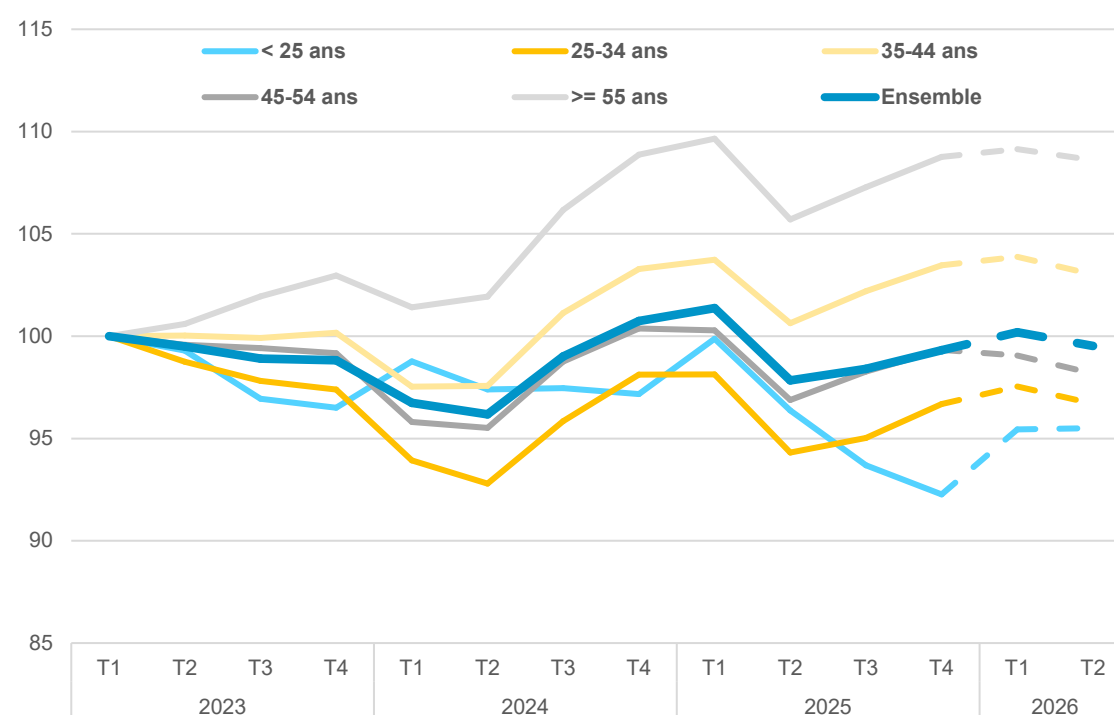
Les dépenses de prime d'activité baissent pour l'ensemble des **classes d'âge**. Les foyers dont le responsable du dossier est âgé de 25 à 44 ans contribuent le plus à la diminution des dépenses (-1,3 point pour les 25-35 ans et -1,2 point pour les 35-44 ans sur les 4,7 % de baisse). Les bénéficiaires âgés de 55 ans et plus contribuent plus modérément que les autres classes d'âge (-0,4 point), notamment parce que leur nombre augmente plus fortement (+2,7 % en un an contre +1,7 % pour l'ensemble). La tendance plus dynamique que les autres bénéficiaires, observée sur une plus longue période, se confirme pour cette classe d'âge ([graphique 5](#)).

Entre le 2^{ème} trimestre 2025 et le 2^{ème} trimestre 2026, le nombre de foyers bénéficiaires progresse de 4,3 % pour les foyers **cumulant le RSA et la prime d'activité**, et de 2,3 % pour ceux qui perçoivent une **majoration pour isolement**. Environ 9 foyers sur 10 touchent au moins une **bonification**, leurs effectifs augmentent de 2,0 % sur un an.

Graphique 4 – Évolution des foyers bénéficiaires de la prime d'activité selon leur configuration familiale



Graphique 5 – Évolution des foyers bénéficiaires de la prime d'activité selon l'âge du responsable du dossier



(p) T1 et T2 2026 : données provisoires (estimations). **Source :** Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6 et FR2), calculs DSER.
Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 97,2 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.
Base 100 : 1^{er} trimestre 2023.

Les entrées et les sorties dans la prime d'activité au 4^{ème} trimestre 2025



La variation du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité d'un trimestre à l'autre peut s'analyser au regard des entrées et sorties ayant eu lieu chaque mois sur le trimestre (*indicateurs suivis* dans [Source et méthodologie](#)). Les statistiques couvrent les flux de bénéficiaires jusqu'au 4^{ème} trimestre 2025 (dernier trimestre pour lequel les données définitives sont connues).

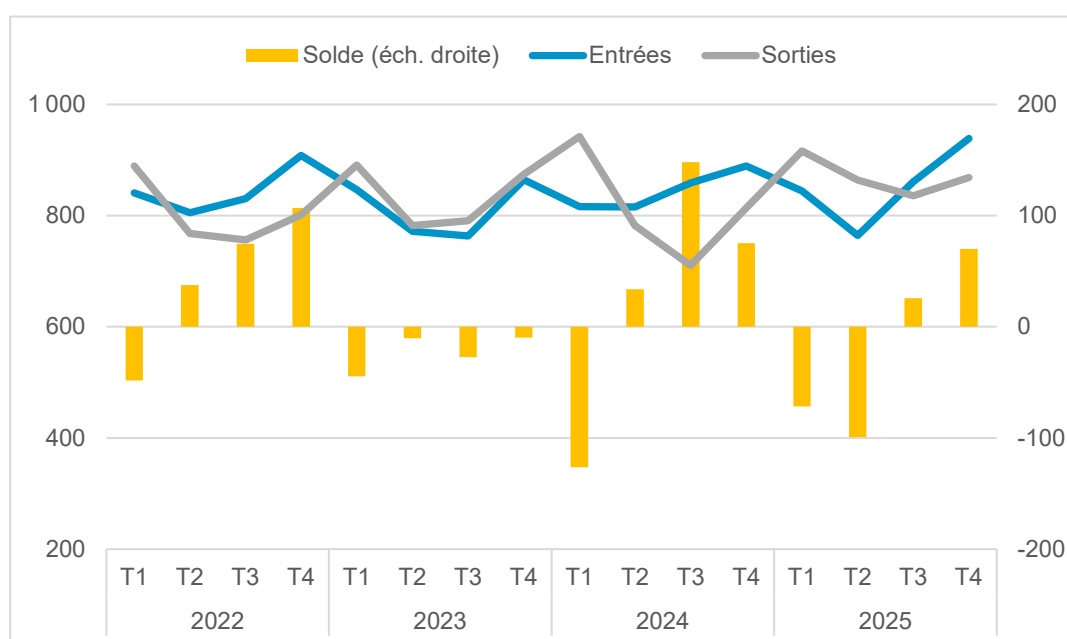
Au cours de l'année 2022, la croissance du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est la conséquence d'un nombre d'entrées dans la prestation supérieur au nombre de sorties ([graphique 6](#)). L'année suivante est marquée par une très légère baisse des effectifs, le flux des sorties dépassant à peine celui des entrées. Le nombre de bénéficiaires diminue plus nettement au cours du 1^{er} trimestre 2024, comme à chaque début d'année, où davantage de bénéficiaires sont exclus de la prime d'activité (du fait de la perception de primes de fin d'année et de l'actualisation des ressources fiscales entrant dans le calcul de la prestation). Les effectifs augmentent aux trimestres suivants, le flux des sorties étant plus bas que celui des entrées. Le nombre de bénéficiaires baisse au cours du 1^{er} semestre 2025, avant de repartir à la hausse au 3^{ème} trimestre. L'augmentation se poursuit au dernier trimestre 2025, les entrées étant supérieures aux sorties dans la prestation : 939 000 entrées cumulées contre 869 000 sorties.

Parmi les foyers qui sortent de la prime d'activité au dernier trimestre 2025, 29 % (soit environ 255 000 sorties, [graphique 7](#)) perdent leur droit car leurs ressources ont augmenté. Un quart des sorties est le résultat de la non-transmission des ressources du foyer*. 19 % s'expliquent par le fait de ne plus remplir la condition d'activité, le plus souvent en lien avec une perte d'emploi, et 11 % des sorties découlent d'un droit calculé inférieur au seuil de versement (15 euros).

Sur les 939 000 entrées cumulées au 4^{ème} trimestre 2025, seules 214 000 sont des nouvelles demandes (correspondant à 23 % des entrées, [graphique 8](#)). Les autres entrées concernent des foyers pour lesquels le droit à la prestation était suspendu temporairement.

*même si les ressources sont en partie préremplies dans les DTR depuis mars 2025, les allocataires doivent valider celle-ci pour bénéficier du versement de la prestation.

Graphique 6 – Nombre d'entrées et sorties dans la prime d'activité (en milliers)

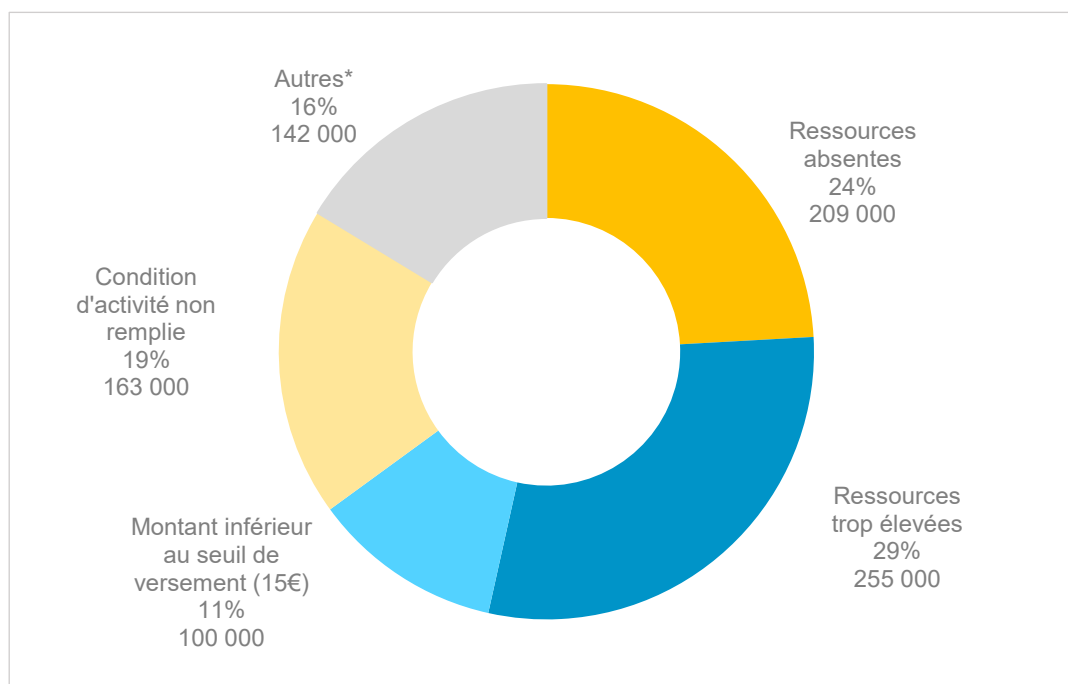


Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6)

Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 97,2 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.

Lecture : Au 4^{ème} trimestre 2025, le nombre d'entrées dans la prime d'activité est de 939 000 et le nombre de sorties de 869 000, soit un solde de +70 000.

Graphique 7 – Ventilation par motifs des 869 000 sorties de la prime d'activité au 4^{ème} trimestre 2025 (en % et en milliers)



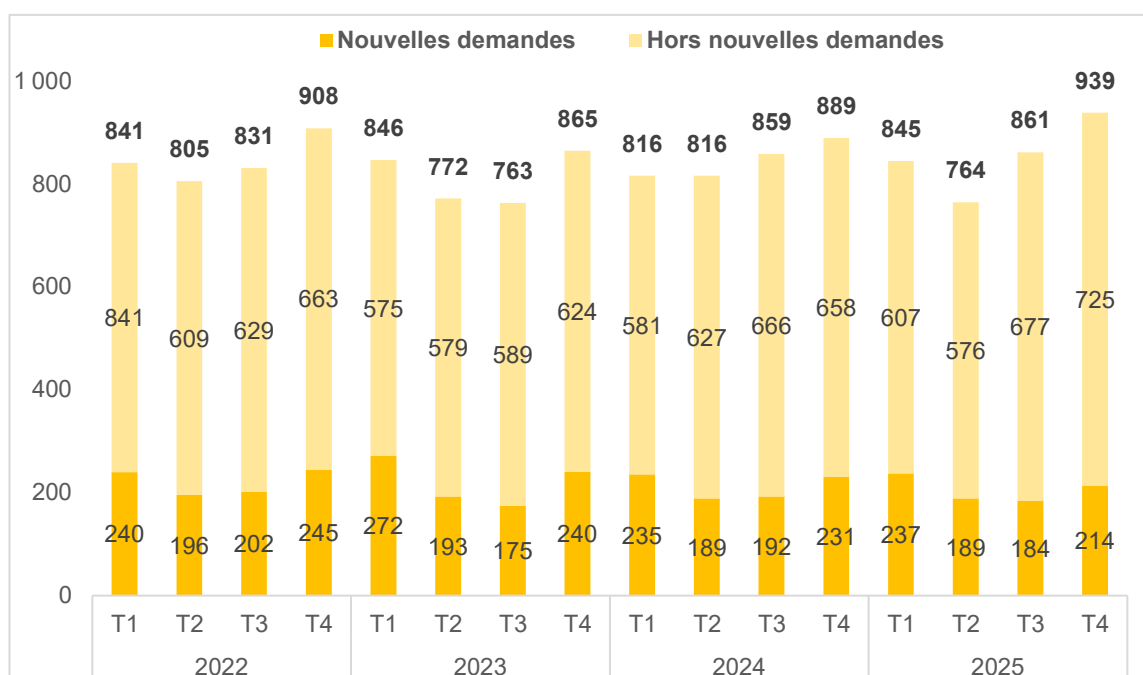
Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6).

Champ : Caf - France entière ; ce champ représente 97,2 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.

* Parmi les motifs « autres », la moitié des sorties est le fait de la radiation de dossiers au sein d'une Caf. Par exemple, en cas de transfert du dossier d'une Caf à une autre, même si le foyer ne perd pas le bénéfice de la prestation, cela se traduit par une sortie (Caf d'origine) et une entrée (nouvelle Caf). La sortie peut aussi être le résultat d'un regroupement d'allocataires sur un même dossier, à la suite d'une déclaration de vie maritale. Enfin, il existe d'autres motifs de sorties, tels que les suspensions de droit en cas de contrôle par exemple.

Les séries historisées sont disponibles sur le site internet : <https://www.caf.fr/professionnels/etudes-et-international/donnees-et-outils>

Graphique 8 – Ventilation des entrées dans la prime d'activité (en milliers)



Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6). **Champ :** Caf - France entière ; ce champ représente 97,2 % des bénéficiaires tous régimes en 2025. **Lecture :** Au 4^{ème} trimestre 2025, on recense 939 000 entrées dans la prime d'activité, parmi lesquelles 214 000 sont imputables à des nouvelles demandes.

Zoom sur l'évolution départementale du nombre de bénéficiaire de la prime d'activité au dernier trimestre 2025

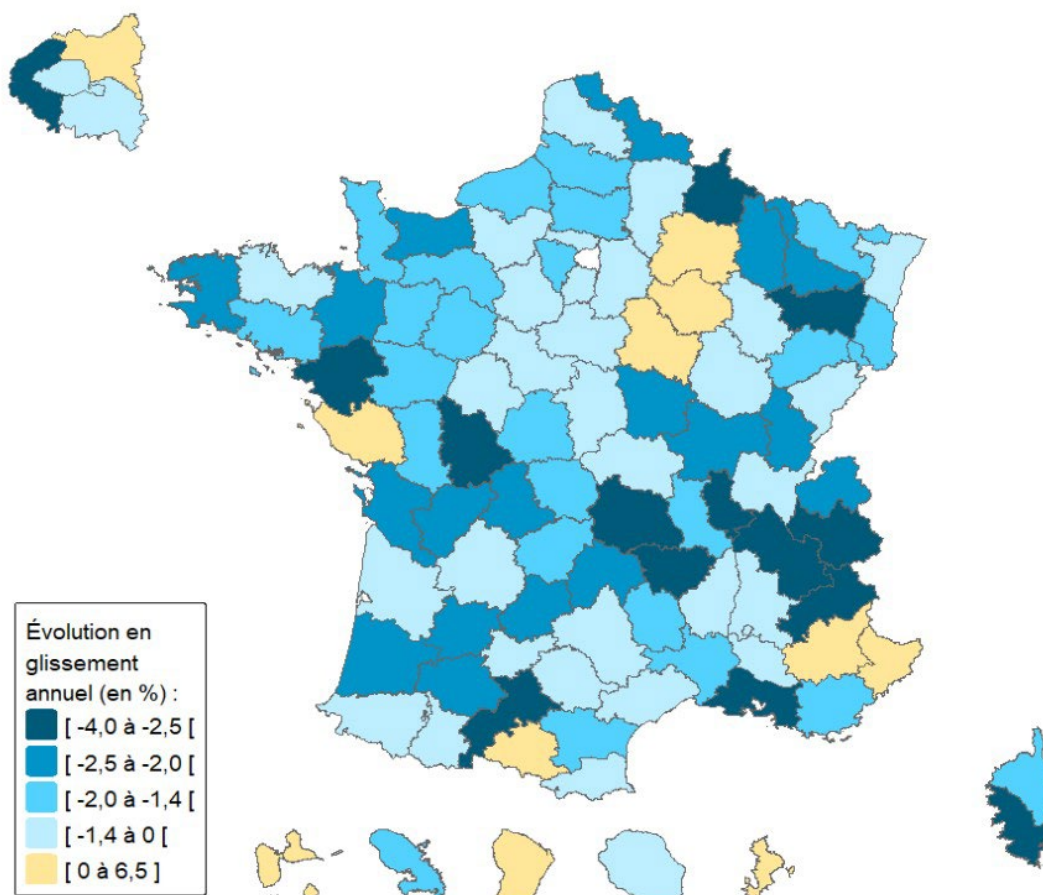


Entre le dernier trimestre 2024 et le dernier trimestre 2025, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est en recul de 1,4 % en moyenne, au niveau national. Toutefois, les évolutions diffèrent selon les départements ([carte](#)).

La diminution des effectifs est la plus marquée dans les Bouches-du-Rhône (-3,9 %), en Corse du Sud (-3,8 %), dans le Puy-de-Dôme et les Vosges (-3,4 %), en Isère (-3,1 %) et dans les Ardennes (-3,0 %).

À l'opposé, les effectifs connaissent une croissance sur cette période dans quelques départements. C'est le cas notamment de la Vendée (+1,0 %), la Seine-Saint-Denis (+1,4 %), Mayotte (+2,7 %), l'Aube (+2,8 %) et la Guyane (+6,4 %).

Carte – Évolution du nombre de foyers bénéficiaires de prime d'activité entre le 4^{ème} trimestre 2024 et le 4^{ème} trimestre 2025 (en %)



Source : Cnaf – DSER (fichiers Allstat FR6). **Champ** : Caf - France entière ; ce champ représente 97,2 % des bénéficiaires tous régimes en 2025.

SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

**Présentation de la prime d'activité**

La prime d'activité est une aide financière destinée à encourager l'activité professionnelle et soutenir le pouvoir d'achat des foyers à revenu modeste, âgé d'au moins 18 ans. Elle est versée mensuellement au foyer bénéficiaire. Les droits sont révisés chaque trimestre en fonction de la composition et des ressources du foyer.

Cette prestation est calculée en fonction des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et d'un montant de base, qui dépend de sa composition familiale (dit montant forfaitaire). Tous les trois mois, les allocataires transmettent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR), en partie préremplie, qui permet le calcul du droit du trimestre suivant.

Le montant de la prime est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux trois ans du plus jeune enfant. Il est augmenté d'une bonification individuelle attribuée pour chaque travailleur au sein du foyer dont les revenus d'activité mensuels dépassent 0,5 Smic.

La prime d'activité est versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf) ou les caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA). Les données présentées ici concernent uniquement le champ des Caf (représentant environ 96,8 % des dépenses de prime d'activité et 97,2 % des foyers bénéficiaires en 2025).

**Source et méthode d'estimation**

Les données statistiques concernant la prime d'activité sont considérées comme définitives 6 mois après la fin du mois de droit étudié, afin de tenir compte des actualisations tardives de dossiers. Pour assurer un suivi conjoncturel de la prestation, des chiffres provisoires sont estimés pour chacun des mois du dernier trimestre t (avril, mai et juin 2026) et pour le dernier mois du trimestre $t-1$ (mars 2026), à partir des données mensuelles semi-consolidées issues des fichiers statistiques extraits deux mois après la fin du mois étudié (fichiers Allstat FR2) et des données définitives (fichiers Allstat FR6) observées sur les mois précédents. Ce redressement est effectué au niveau national uniquement.

La méthode utilisée pour estimer le nombre provisoire de foyers bénéficiaires et les dépenses de prime d'activité d'un mois manquant m consiste à se baser sur les données définitives du mois $m-4$ (mois de référence) auxquelles est ajoutée la différence observée entre les données du fichier Allstat FR2 du mois m et celles du mois de référence.

Exemple pour un des mois estimés :

Données estimées juin 2026 = Données FR6 février 2026 + (Données FR2 juin 2026 – Données FR2 février 2026)

Cette méthode est appliquée à l'ensemble des indicateurs suivis, sous la référence « données provisoires » marquée par (p).

Les flux d'entrées-sorties dans la prestation ne sont pas estimés, ils correspondent aux données définitives Allstat FR6.

Révisions des estimations

Dans la publication précédente (n° 37), le nombre de bénéficiaires était estimé à 4 581 milliers en moyenne pour le **4^{ème} trimestre 2025** et les dépenses à 2 540 millions d'euros. Avec les données définitives (désormais disponibles pour les trois mois du trimestre), les effectifs sont de 4 570 milliers (révision de -11 000 bénéficiaires) et les dépenses atteignent 2 532 millions d'euros (révision de -8 millions d'euros).

Le nombre de bénéficiaires du **1^{er} trimestre 2026** était estimé à 4 623 milliers et les dépenses à 2 541 millions d'euros. Avec les estimations actuelles (deux mois en données définitives et un mois estimé), le nombre de bénéficiaires au 1^{er} trimestre serait de 4 610 milliers (révision de -13 000 bénéficiaires) et les dépenses atteindraient 2 534 millions d'euros (révision de -8 millions d'euros). Ces chiffres sont provisoires et susceptibles d'être modifiés avec la prise en compte des données définitives du dernier mois du trimestre (mars 2026).



Indicateurs suivis

- ✓ **Le nombre de bénéficiaires (ou d'allocataires) de la prime d'activité** correspond au nombre moyen de foyers bénéficiaires observé sur un trimestre. La notion de foyer est celle retenue par la Caf pour le calcul des droits à la prime d'activité et couvre le responsable du dossier, son conjoint éventuel, les enfants (qui peuvent avoir jusqu'à 25 ans) ou tout autre personne à charge au sens de cette allocation.
- ✓ **Le suivi des montants versés** porte sur les dépenses « en mois de droit » (issues des fichiers statistiques observés avec six mois de recul). Les dépenses en mois de droit correspondent aux dépenses versées au titre des mois considérés du trimestre et intègrent les ajustements tardifs de situations (liés aux retards dans le renvoi d'une déclaration de ressources, aux retards de gestion, à la résorption du stock...), en repositionnant les régularisations intervenues après le mois de droit sur le mois concerné.
- ✓ **Une entrée dans la Prime d'activité** correspond au fait qu'un bénéficiaire perçoit la prestation le mois observé (M) alors qu'il ne la percevait pas le mois précédent (M-1). Les entrées ne concernent pas nécessairement des foyers qui bénéficient pour la première fois de la prestation, elles comprennent aussi des allocataires qui ne bénéficiaient pas de versement le trimestre précédent pour différentes raisons : suspensions, ressources trop importantes...
- ✓ **Une nouvelle demande** correspond à une demande effectuée le mois M pour un allocataire qui ne percevait pas la prestation le mois M-1 (il arrive marginalement que l'allocataire renvoie une demande de prestation alors qu'il était déjà bénéficiaire en M-1).
- ✓ **Une sortie de la prestation** correspond au fait qu'un allocataire bénéficiant de la prestation au titre du mois M-1 ne la perçoit plus le mois M. Comme les entrées, les fins de droit peuvent n'être que temporaires.

Références

Cazain S., Chantel C., 2025, [En 2024, les dépenses de prime d'activité augmentent de 1,4 %](#), Analyses statistiques, n° 5.

Cazain S., Chantel C., 2024, [En 2023, les dépenses de prime d'activité augmentent de 5,1 %](#), Analyses statistiques, n° 2.